

to the other Party, even if Iceland has chosen not to appoint an Agent, file a Counter-Memorial or submit preliminary objections to the Court's jurisdiction; and Article 53 of the Statute both entitles the Court and, in the present proceedings, requires it to pronounce upon the question of its jurisdiction. This it has now done with binding force.

*
* * * *

46. For these reasons,

THE COURT,

by fourteen votes to one,

finds that it has jurisdiction to entertain the Application filed by the Government of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland on 14 April 1972 and to deal with the merits of the dispute.

Done in English and in French, the English text being authoritative, at the Peace Palace, The Hague, this second day of February, one thousand nine hundred and seventy-three, in three copies, of which one will be placed in the archives of the Court and the others transmitted to the Government of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and to the Government of the Republic of Iceland, respectively.

(Signed) ZAFRULLA KHAN,
President.

(Signed) S. AQUARONE,
Registrar.

President Sir Muhammad ZAFRULLA KHAN makes the following declaration:

I am in entire agreement with the Judgment of the Court. I consider it needful, however, to append the following brief declaration.

The sole question before the Court in this phase of these proceedings is whether, in view of the compromissory clause in the Exchange of Notes of 11 March 1961 between the Government of the United Kingdom and the Government of Iceland, read with Article 36 (1) of its Statute, the

adressées par l'Islande à la Cour et à la Partie adverse, même si l'Islande a choisi de ne pas désigner d'agent, de ne pas déposer de contre-mémoire et de ne pas présenter d'exceptions préliminaires à la compétence de la Cour; l'article 53 du Statut donne à la Cour le droit et, dans la présente affaire, lui impose l'obligation de se prononcer sur le problème de sa compétence. C'est ce qu'elle fait par une décision ayant l'autorité de la chose jugée.

*
* * * *

46. Par ces motifs,

LA COUR,

par quatorze voix contre une,

dit qu'elle a compétence pour connaître de la requête déposée par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord le 14 avril 1972 et statuer sur le fond du différend.

Fait en français et en anglais, le texte anglais faisant foi, au palais de la Paix, à La Haye, le deux février mil neuf cent soixante-treize, en trois exemplaires, dont l'un restera déposé aux archives de la Cour et dont les autres seront transmis respectivement au Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et au Gouvernement de la République d'Islande.

Le Président,

(Signé) ZAFRULLA KHAN.

Le Greffier,

(Signé) S. AQUARONE.

Sir Muhammad ZAFRULLA KHAN, Président, fait la déclaration suivante:

Je souscris entièrement à l'arrêt de la Cour. J'estime cependant nécessaire de lui adjoindre la brève déclaration qui suit.

La seule question dont la Cour soit saisie dans la phase actuelle de la présente instance est celle de savoir si, vu la clause compromissoire de l'échange de notes du 11 mars 1961 entre le Gouvernement du Royaume-Uni et le Gouvernement islandais et compte tenu de l'article 36, para-

Court is competent to pronounce upon the validity of the unilateral extension by Iceland of its exclusive fisheries jurisdiction from 12 to 50 nautical miles from the baselines agreed to by the parties in 1961. All considerations tending to support or to discount the validity of Iceland's action are, at this stage, utterly irrelevant. To call any such consideration into aid for the purpose of determining the scope of the Court's jurisdiction, would not only beg the question but would put the proverbial cart before the horse with a vengeance and is to be strongly deprecated.

Judge Sir Gerald FITZMAURICE appends a separate opinion to the Judgment of the Court.

Judge PADILLA NERVO appends a dissenting opinion to the Judgment of the Court.

(Initialed) Z.K.

(Initialed) S.A.

graphe 1, de son Statut, la Cour est compétente pour se prononcer sur la validité de l'acte unilatéral par lequel l'Islande a étendu sa juridiction exclusive en matière de pêcheries de 12 milles à 50 milles marins à partir des lignes de base convenues par les parties en 1961. Toutes les considérations militant pour ou contre la validité de cet acte de l'Islande sont, au stade actuel, entièrement dépourvues de pertinence. Invoquer quelque considération de ce genre pour déterminer l'étendue de la compétence de la Cour, ce ne serait pas seulement préjuger la question mais bel et bien mettre la charrue devant les bœufs et une telle façon de faire doit être formellement désapprouvée.

Sir Gerald FITZMAURICE, juge, joint à l'arrêt un exposé de son opinion individuelle.

M. PADILLA NERVO, juge, joint à l'arrêt un exposé de son opinion dissidente.

(Paraphé) Z.K.

(Paraphé) S.A.